

Conférence santé Harmonie Mutuelle

« Un air sain sous mon toit »

Vendredi 14 juin 2019 – 18 h 00 à 20 h 30

à Figeac

Le lien entre santé et environnement est aujourd'hui prouvé et les produits ménagers sont autant de sources de pollution à la maison. Comment repérer les polluants de son environnement, comprendre leurs impacts sur la santé et découvrir des alternatives ?

Harmonie Mutuelle donne des clés lors de la conférence « Qualité de l'air intérieur » qu'elle organise le vendredi 14 juin prochain de 18 h 00 à 20 h 30 à Figeac*. L'inscription est gratuite dans la limite des places disponibles.

** Le lieu exact de l'atelier sera communiqué à la confirmation d'inscription*

L'air intérieur est 2 à 5 fois plus pollué que l'air extérieur

Pour assainir l'atmosphère et améliorer la qualité de l'air intérieur des logements, il est important de respecter cinq mesures simples.

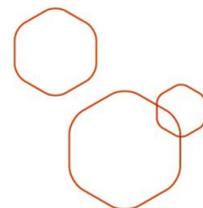
- Règle 1 : **aérer tous les jours** en laissant grandes ouvertes ses fenêtres, même par grand froid, un quart d'heure le matin et le soir avant le coucher ; après avoir passé l'aspirateur, avoir fait du bricolage ou installé de nouveaux meubles.
- Règle 2 : **ventiler afin de favoriser le renouvellement permanent de l'air dans les différentes pièces de votre logement**. Penser à nettoyer tous les ans vos grilles de ventilation.
- Règle 3 : **surveiller la température, comprise entre 18° C et 20° C**, afin d'éviter la prolifération des microbes et acariens ; **et l'humidité** avec un taux d'hygrométrie entre 40 et 60 %, dans la cuisine, salle de bains, cave...
- Règle 4 : **évitez de fumer, faire brûler des bâtons d'encens, des bougies parfumées, utiliser des sprays qui peuvent dégager des composés organiques volatils, de brosser votre animal à l'intérieur. Faire la chasse aux poussières et aux acariens : éliminez régulièrement les poussières en passant l'aspirateur.**
- Règle n°5 : **contrôler en faisant entretenir la cheminée, le conduit d'évacuation, la VMC et le système de climatisation par un professionnel.**

Afin de garantir la qualité des échanges, le nombre de places est limité.

L'inscription est gratuite et obligatoire, et se fait par mail à

inscriptions.tarnetgaronne-lot@harmonie-mutuelle.fr

ou par téléphone au 05 55 79 01 30



À propos d'Harmonie Mutuelle

Pour Harmonie Mutuelle, la santé est un capital qu'il faut promouvoir en agissant sur tous ses déterminants (physiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). **Acteur de santé globale**, elle accompagne ses adhérents dans leur parcours de vie et ses entreprises clientes dans leurs responsabilités vis-à-vis de leurs collaborateurs, en apportant des réponses solidaires et innovantes en **prévention, santé et prévoyance**.

Entreprise à **but non-lucratif**, elle s'engage au plus près de chacun pour le mieux vivre de tous par une approche à la fois démocratique et experte et propose des solutions mutualistes collectives et personnalisées, notamment grâce à ses réseaux partenaires (optique, audio et dentaire) et ses services de soins et d'accompagnement.

Ses valeurs **d'ouverture, de confiance, de transparence et de solidarité** lui permettent de tisser un lien pérenne avec ses adhérents/clients mais aussi d'accompagner les évolutions de la société en participant à la construction du 1^{er} groupe de protection sociale mutualiste : le Groupe VYV.

Harmonie Mutuelle en chiffres :

- Plus de **4,6 millions de personnes protégées**
- **Près de 1 700 élus** sur le territoire représentant les adhérents et les clients
- **Près de 60 000 entreprises clientes**
- **4 547 collaborateurs**
- **2,44 milliards d'euros de cotisations santé bruts de réassurance**
- **Près de 1000 services de soins et d'accompagnement mutualistes au sein du Groupe.**

À propos du groupe VYV

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France

Le Groupe VYV (Chorum, Harmonie fonction publique, Harmonie mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances), créé en 2017, œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. L'ensemble des composantes du groupe et leurs 45 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés. Il totalise un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros en assurance santé, en prévoyance, en soins et services d'accompagnement, en épargne retraite...

Au sein du groupe, VYV Care porte la stratégie de développement de l'offre de soins et de services. VYV Care rassemble plus de 1 000 structures, 25 000 collaborateurs, répartis dans 3 pôles d'activités : produits et services, soins, accompagnement.

À côté de l'assurance et de l'offre de soins et de services, le Groupe Arcade-VYV s'affirme comme le 3^e pilier du Groupe VYV. Issu du rapprochement avec le Groupe Arcade en janvier 2019, le Groupe Arcade-VYV gère 170 000 logements et compte construire un modèle unique et innovant d'habitat social au service du mieux-vivre.

Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse Région Sud-Ouest :

Florence Millet - 06 62 01 77 61 - florence@millet-rp.fr

Isabelle Lhomme - 06 85 31 22 21 - isabelle.lhomme@harmonie-mutuelle.fr

Anne-Francine Gieudes - 06 33 90 63 86 - anne-francine.gieudes@harmonie-mutuelle.fr